

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 06 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-06

Objet de la délibération : Affectation des résultats chaufferies bois 2022

Madame la Maire explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats et répond aux questions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, la Maire,

- Après avoir entendu le Compte Administratif chaufferies bois, de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 921.10 €,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé d'investissement de : 148.29 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 0.00 € et, en recettes, de 857.20 €, soit un excédent en RAR de 857.20 €, et un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 1 005.49 € avec RAR.

DECIDE, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 0.00 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 921.10 €

- Résultat d'investissement :

- Excédent reporté à la section d'investissement (ligne R001) : 148.29 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 3 MARS 2023

Publication ou notification du : - 3 MARS 2023

Publication site internet le : - 3 MARS 2023

Affichage liste des délibérations le : 09/02/2023